

# INFO-NÉGO

## DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Collèges

**Volume 5 no 8 – 4 février 2021**

*Table de négociation sectorielle — collègues*

## **Les professionnels du collégial demandent des incitatifs**

Une rencontre de négociation a eu lieu vendredi dernier entre le comité de négociation des collègues du SPGQ et les représentants du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) pour discuter des matières sectorielles.

Le SPGQ a présenté ses argumentaires sur les sujets suivants.

**Rémunération pour les heures supplémentaires après la semaine normale de travail** : le SPGQ demande que les heures de travail supplémentaires soient compensées à temps et demi après la semaine normale de travail pour tout le personnel professionnel.

**Banque de cinq jours de congés maladie monnayables** : pour favoriser la conciliation travail-vie personnelle, le SPGQ demande cinq jours additionnels de congés de maladie monnayables par année.

**Cotisations aux ordres professionnels, corporation et association professionnelle** : le SPGQ demande que l'employeur rembourse la cotisation professionnelle pour les membres d'un ordre professionnel, d'une corporation ou d'une association de personnes professionnelles.

**Bonification de la prime de responsabilité et ajout d'une prime d'expert émérite** : le SPGQ demande qu'une prime de 10 % de son traitement soit accordée à toute personne professionnelle chargée de coordonner et de superviser les mandats de travail d'une ou plusieurs personnes (notamment autre catégorie d'emploi, stagiaire, contractuel ou autre).

Le syndicat demande également que l'employeur puisse accorder une prime de 10 % pour reconnaître l'expertise des personnes professionnelles occupant un emploi de complexité supérieur (emploi désigné expert).

Ces primes devraient être admissibles pour fins de cotisation pour le régime de retraite.

**Introduction d'une prime attraction rétention** : le SPGQ demande que les collègues puissent verser une prime de 10 % pour attirer et retenir les personnes professionnelles.

Cette prime devrait être admissible pour fins de cotisation pour le régime de retraite et être puisée dans le budget de fonctionnement des collègues.

Les prochaines rencontres entre les parties auront lieu le 18 février et le 8 mars.

**Comité de négociation des collègues**

Ryan W. Moon

Julie Comtois

Stéphane Gosselin

**Conseiller en négociation**

Luc Desjardins

**Responsable politique de la négociation**

Adi Jakupović, secrétaire du SPGQ